Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_19-DE

Mairie de Pont-Aven

# Extrait du registre

# des délibérations du Conseil Municipal

**décision : D_2026_4_19**

Nombre de conseillers en exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

**Objet : Constitution et composition d'une commission d'ouverture des plis**

L' an deux mille vingt six, le mardi 07 avril à 20 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur DAUTEL Christian, Le Maire.

Date de convocation du : 02 Avril 2026

**Présents** : Monsieur DAUTEL Christian, Monsieur TANGUY Jean-Marc, Madame ROBIN Renée, Madame BLAYO Annick, Madame DIQUELOU GARSON Armelle, Monsieur THUARD Jean-Charles, Monsieur LE GAC Hervé, Madame LE BRETON Marie-Pierre, Monsieur COLLE Gaël, Monsieur LEBRESNE Jean-Claude, Madame DANJOU Maryse, Monsieur LE TALLEC Pierre-Yves, Madame COLINET Camille, Monsieur EVEN Marc, Madame DU PENHOAT Catherine, Madame EVEN Martine, Monsieur KERAUDREN Olivier, Monsieur QUEVAL Benoît, Madame LE COZ Louise, Monsieur JARAUD Lucien, Monsieur GUERNALEC Christian

**Pouvoirs :**
Madame COUSIN Laurence a donné pouvoir à Madame DU PENHOAT Catherine

**Absent(s)** :

**Excusé(s)** : Madame COUSIN Laurence, Monsieur RIMBERT Ugo

**Secrétaire de Séance :** Madame Camille COLINET

**Vie des assemblées / Désignation de représentants / Rapporteur : M. Christian DAUTEL, Maire**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-21 ;

M. Le Maire propose, au titre des marchés publics passés en procédure adaptée et de diverses consultations, de constituer une commission d'ouverture des plis ad hoc pour la durée du mandat et la solliciter au besoin, selon la composition suivante :

| 1 Président<br>3 membres titulaires<br>3 membres suppléants | Membres titulaires | Membres suppléants |
|---|---|---|
| | DAUTEL Christian ( Président)<br>EVEN Martine<br>TANGUY Jean-Marc<br>LEBRESNE Jean-Claude | KERAUDREN Olivier<br>LE GAC Hervé<br>DANJOU Maryse |

M. Le Maire propose également le principe de vote à main levée au lieu de procéder au scrutin secret pour cette constitution de commission, sous couvert de l'approbation de l'ensemble du Conseil municipal.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**
**Approuve la création d'une commission d'ouverture des plis ad hoc et un vote à main levée pour la détermination des membres de cette commission,**
**Approuve la désignation des membres de ladite commission,**
**Autorise M. Le Maire, ou son représentant, à signer tout document en application de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902175-20260407-D_2026_4_19-DE

**Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

Le Maire,
Christian DAUTEL




Emis le 07/04/2026, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 02/06/2026